

C'est avec ce chiffre que nous la voyons suffisante et que pas un centime ne serait nécessaire sans un nouvel avis du Conseil. Les chiffres cités plus haut vous indiquent comment il a été tenu M. Delbertanson, dans cette même séance, dépositaire de la proposition suivante :

#### Première augmentation

L'emprunt fut émis ; les ressources nécessaires à la nouvelle urgence de la Porte de Paris étaient donc remplies ; il ne s'agissait plus que d'après l'ordre d'adjudication ; lorsque le 16 juillet 1892, le Conseil municipal discutait la répartition des fonds d'un nouvel emprunt de six millions que la municipalité proposait, il déclara, en vitant de faire un autre monument pour les travaux au mur, la huitième répartition avec cette mention : « La Porte de Paris, complément. » 30 000 francs.

M. Brackers d'Amboise, conseiller d'adoption, jeta la huitième sur cette augmentation initialement, et le Conseil, suffisamment éclairé, adopta.

LES 133.000 FRANCS DE LA PORTE DE PARIS ETAIENT DEVENUS 222.000 FRANCS.

#### Deuxième augmentation

Le 12 décembre 1892, la municipalité approuva le projet demandé et M. Géry Legrand en demanda le renvoi à la commission des Travaux à attendre, aussi, que les ressources nécessaires à la restauration de la Porte de Paris, sont assurées sur le papier de notre printemps.

Le 3 avril 1893, après une étude de quatre mois, M. Canisieau, l'architecte, présenta le rapport sur le projet détaillé, en indiquant les grandes lignes, et conclut par ces mots : « tel est le projet d'ensemble qui vous est soumis et dont le devis estimatif s'élève à 22.000 francs.

Aucune objection ne fut faite à cette augmentation initiale de 133.000 francs, et l'ordre du jour au sujet fut proposé et voté.

Le Conseil, au plaisir des conclusions du rapport, accepta le projet et résolut l'admission de l'ensemble. M. Géry Legrand, à l'emploi à ce stade, fut déclaré prévus sur les fonds de l'emprunt de 22 millions et de l'emprunt de la Huitième contracté en 1892.

Personne n'a eu l'occasion de faire remarquer que les deux crédits prévus s'élevaient seulement à 26.000 francs, 133.000 d'une part et 70.000 de l'autre — et qu'il manquait en conséquence une somme de 19.000 francs pour parvenir à la somme de 22.000 francs prévue au devis.

LES 133.000 FRANCS DE LA PORTE DE PARIS ETAIENT DEVENUS 222.000 FRANCS.

#### Troisième augmentation

Les travaux furent terminés, mais survint une nouvelle surprise.

Le 29 juillet 1893, M. Géry Legrand vint déclarer au Conseil : « que la restauration à cours d'exécution avait fait connaître la nécessité de repayer alors plus nombreux ; ses qu'il n'était pas le devoir de prévoir, et qu'il en résultait un surcroît de dépense estimatif de 24.000 francs.

M. Géry Legrand ajouta que, parmi les dépenses initiales, dans la réparation de l'emprunt de six millions, figuraient un crédit de 42.000 francs, destiné à la construction d'un mur à la partie inférieure et à cours d'exécution avait fait connaître la nécessité de repayer alors plus nombreux ; ses qu'il n'était pas le devoir de prévoir, et qu'il en résultait un surcroît de dépense estimatif de 24.000 francs.

Le premier devis, dira-t-on, n'était, en quelque sorte qu'un avant-projet dont on ne saurait, sans trop d'arbitraire, réclamer l'exécution absolue. Mais on ne saurait non plus oublier que ce devis avait été présenté par M. Gaville comme au contraire sérieux que le chiffre de 300.000 francs avancé par M. Canisieau et qu'il ne reposait sur rien, et qu'à plusieurs reprises la municipalité admira qu'il ne se passait pas de dépenses.

Mais laissions de côté ce premier devis, et portons notre attention sur le deuxième devis approuvé par le conseil, sur le devis de 250.000 francs, présenté le 11 novembre 1892, nous y trouvons des choses plus introuvable encore.

#### Trumperie manifeste

A cette époque, les travaux de la Porte de Paris étaient fortement engagés, une somme de 144.000 francs avait déjà été payée, on aurait donc pu compter sur un devis séduisant l'établissement facile.

Voici, cependant, des exemples que vous donnent la valeur de la sincérité de ce dernier devis.

EXEMPLE. — Les fers et serrurerie y sont prévus pour une somme totale de 3.100 francs, or, à cette époque, il y avait 2.904 francs pour fers et serrurerie 7.904 francs.

Comment expliquer cette opération ? Nous ne nous en chargeons pas.

La dépense totale des fers et serrurerie a été de 7.926 francs.

EXEMPLE. — Les travaux en régis figurent au devis de 250.000 francs pour 3.500 or, à cette époque, les dépenses payées de ce chef s'élevaient déjà à 2904 francs.

Comment expliquer cette opération ? Nous ne nous en chargeons pas.

Le devis total des fers et serrurerie a été de 7.926 francs.

EXEMPLE. — Les travaux en régis figurent au devis de 250.000 francs pour 3.500 or, à cette époque, les dépenses payées de ce chef s'élevaient déjà à 2904 francs.

Comment expliquer cette opération ? Nous ne nous en chargeons pas.

Le devis total des fers et serrurerie a été de 7.926 francs.

EXEMPLE. — Les travaux en régis figurent au devis de 250.000 francs pour 3.500 or, à cette époque, les dépenses payées de ce chef s'élevaient déjà à 2904 francs.

Comment expliquer cette opération ? Nous ne nous en chargeons pas.

Le devis total des fers et serrurerie a été de 7.926 francs.

EXEMPLE. — Les travaux en régis figurent au devis de 250.000 francs pour 3.500 or, à cette époque, les dépenses payées de ce chef s'élevaient déjà à 2904 francs.

Comment expliquer cette opération ? Nous ne nous en chargeons pas.

Le devis total des fers et serrurerie a été de 7.926 francs.

EXEMPLE. — Les travaux en régis figurent au devis de 250.000 francs pour 3.500 or, à cette époque, les dépenses payées de ce chef s'élevaient déjà à 2904 francs.

Comment expliquer cette opération ? Nous ne nous en chargeons pas.

Le devis total des fers et serrurerie a été de 7.926 francs.

EXEMPLE. — Les travaux en régis figurent au devis de 250.000 francs pour 3.500 or, à cette époque, les dépenses payées de ce chef s'élevaient déjà à 2904 francs.

Comment expliquer cette opération ? Nous ne nous en chargeons pas.

Le devis total des fers et serrurerie a été de 7.926 francs.

EXEMPLE. — Les travaux en régis figurent au devis de 250.000 francs pour 3.500 or, à cette époque, les dépenses payées de ce chef s'élevaient déjà à 2904 francs.

Comment expliquer cette opération ? Nous ne nous en chargeons pas.

Le devis total des fers et serrurerie a été de 7.926 francs.

EXEMPLE. — Les travaux en régis figurent au devis de 250.000 francs pour 3.500 or, à cette époque, les dépenses payées de ce chef s'élevaient déjà à 2904 francs.

Comment expliquer cette opération ? Nous ne nous en chargeons pas.

Le devis total des fers et serrurerie a été de 7.926 francs.

EXEMPLE. — Les travaux en régis figurent au devis de 250.000 francs pour 3.500 or, à cette époque, les dépenses payées de ce chef s'élevaient déjà à 2904 francs.

Comment expliquer cette opération ? Nous ne nous en chargeons pas.

Le devis total des fers et serrurerie a été de 7.926 francs.

Comment cela s'est-il passé ? Comment le parlement a-t-il voté ? Comment l'administration a-t-elle déboursé une somme plus élevée que le crédit voté et approuvé ?

Nous vous devons encore lire une excellente intéressante.

« Attendu que le maire peut donner au conseil, sous son document sur les sommes qui seront nécessaires à la restauration de la Porte de Paris, je demande l'approbation. »

Cette proposition fut naturellement rejetée, mais il est évident aujourd'hui que si M. Géry Legrand ne fournit aucun document, c'est que le devis de 133.000 francs, seul document existant, n'a pas pu résister deux minutes à la Jumière de la discussion. L'Administration savait à quoi tenir ; ce n'est donc pas ignorance, ni par erreur, — ce qui suit le démontrera encore — mais en pleine connaissance de cause que le chiffre fixé de 133.000 francs, la prétendue et soutenue devant l'assemblée.

De cette façon la comptabilité mandatant au crédit de cet emprunt, la Municipalité a été obligée d'utiliser pour la Porte de Paris, non pas tout à la fois, mais toutes celles qui restent en cause.

C'est là une procédure irrégulière et dangereuse qui peut faire les virements, rend difficile tout contrôle, et qui sera, pour nous, l'inconvénient d'expliquer et de prouver la parfaite régularité de cet emprunt.

Nous sommes obligés, en effet, de faire, dans le dossier de l'emprunt de 24 millions, le tirage des innombrables pièces et manuels destinés au paiement de chaque des travaux réglés sur le montant de cet emprunt. Nous serons ainsi dépendants d'un livre auxiliaire établi seulement depuis 1892 et dans lequel les crédits sont toujours insuffisamment séparés.

Série d'illégalités

Il a donc été payé sur la Porte de Paris 200.000 francs prélevés comme suit :

1° sur l'emprunt de 24 millions 194.167,70

2° sur le devis de 6 millions 75.763,37

Total égal.... 269.930,16

Or, rappelvez-vous qu'il avait été voté par le Conseil et autorisé par la loi

1° sur l'emprunt de 24 millions 134.167,70

2° de 6 millions : 10.000

1er vote, 70.800

2e vote (unanimes), 26.000

auxquels nous devons ajouter 11.000

pour atteindre le crédit de.... 25.000 francs

voté par le Conseil.

C'est donc une série d'illégalités qui, sans doute, ont été commises par le conseil et le maire, et qui doivent être démontrées.

Par contre, le devis de 133.000 francs et choisies, si vous le voulez, l'article qui, probablement, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé, devrait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et choisi, et au moins, à l'insistance, devait donner l'assurance que ce devis sera dépassé.

Le devis de 133.000 francs, a été voté, et